



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Conformément à l'application de l'article 10 de ses statuts, le SNAAF organise son Assemblée Générale Ordinaire et convoque ses adhérents le :

Mardi 24 janvier 2023 à 13h00
En Visioconférence

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** sera le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2022
- Rapport moral de la saison 2021-2022
- Rapport financier de la saison 2021-2022
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Questions diverses
- Intervention de clôture de l'Assemblée Générale

Dispositions statutaires en matière de vote :

- Tous les adhérents du syndicat **à jour de leur cotisation** (article 10)
- Tout adhérent présent ou représenté par un autre adhérent, au moyen d'un mandat écrit (pouvoir) (article 10)